

Une étude démontre les effets néfastes des allègements fiscaux sur le climat

Une étude récente de l'EPFL et de l'Université de Lausanne met en évidence les effets néfastes des allègements fiscaux sur le climat. Ils sont particulièrement importants dans le trafic aérien international. La suppression de tous les allègements fiscaux ayant un impact climatique important permettrait de réduire les émissions de CO₂ de 2,5 millions de tonnes par an au total. Cela correspond à près de 6 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. Dans le même temps, cela permettrait de générer des recettes fiscales supplémentaires de plusieurs milliards de francs.

L'étude examine les allègements fiscaux au niveau fédéral, cantonal et communal. Un grand nombre des subventions examinées - sous forme d'allègements fiscaux - ont un fort impact négatif sur le climat. L'étude fournit ainsi une contribution importante tant pour la politique climatique que pour le débat actuel sur la lutte contre les déficits structurels du budget fédéral.

Forts effets dans le trafic aérien international

Le transport aérien international, qui est exonéré de l'impôt sur les huiles minérales et de la TVA, bénéficie d'une subvention ayant un fort impact sur le climat. La suppression de ces allègements fiscaux permettrait de réduire les émissions de CO₂ de près de 1,5 million de tonnes par an et de générer potentiellement des recettes fiscales supplémentaires de plus de 1,3 milliard de francs.

Le trafic professionnel et le trafic marchandises sont fortement subventionnés

Dans le trafic professionnel, les allègements fiscaux pour les voitures de fonction, les places de parking gratuites et les déductions pour les pendulaires ont un effet néfaste sur le climat. L'analyse montre que ces allègements fiscaux influencent le comportement des utilisateurs et entraînent ainsi une augmentation des émissions de CO₂.

En ce qui concerne le trafic marchandises, les coûts externes ne sont pas entièrement compensés par la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP). Les véhicules utilitaires légers sont même totalement exonérés de la RPLP. Ces allègements fiscaux augmentent la demande, ce qui entraîne une hausse significative des émissions de CO₂.

L'étude a été menée par Prof. Philippe Thalmann, Directeur du Laboratoire d'Economie Urbaine et de l'Environnement (LEURE) à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), et Antoine Thalmann, collaborateur scientifique à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne (UNIL). Cette étude a été financée par la fondation Mercator Suisse, le Fonds pionnier Migros et Clima Now. Informations: <https://go.epfl.ch/allegements-fiscaux>